

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2017

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2018 À 2022 - (N° 234)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF46

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 24

Au douzième alinéa, substituer aux mots :

« l'organe délibérant »

les mots :

« l'assemblée délibérante ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.